



Assainissement collectif

Collectivité
Clisson Sèvre et Maine Agglo

Exercice 2020

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2020 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

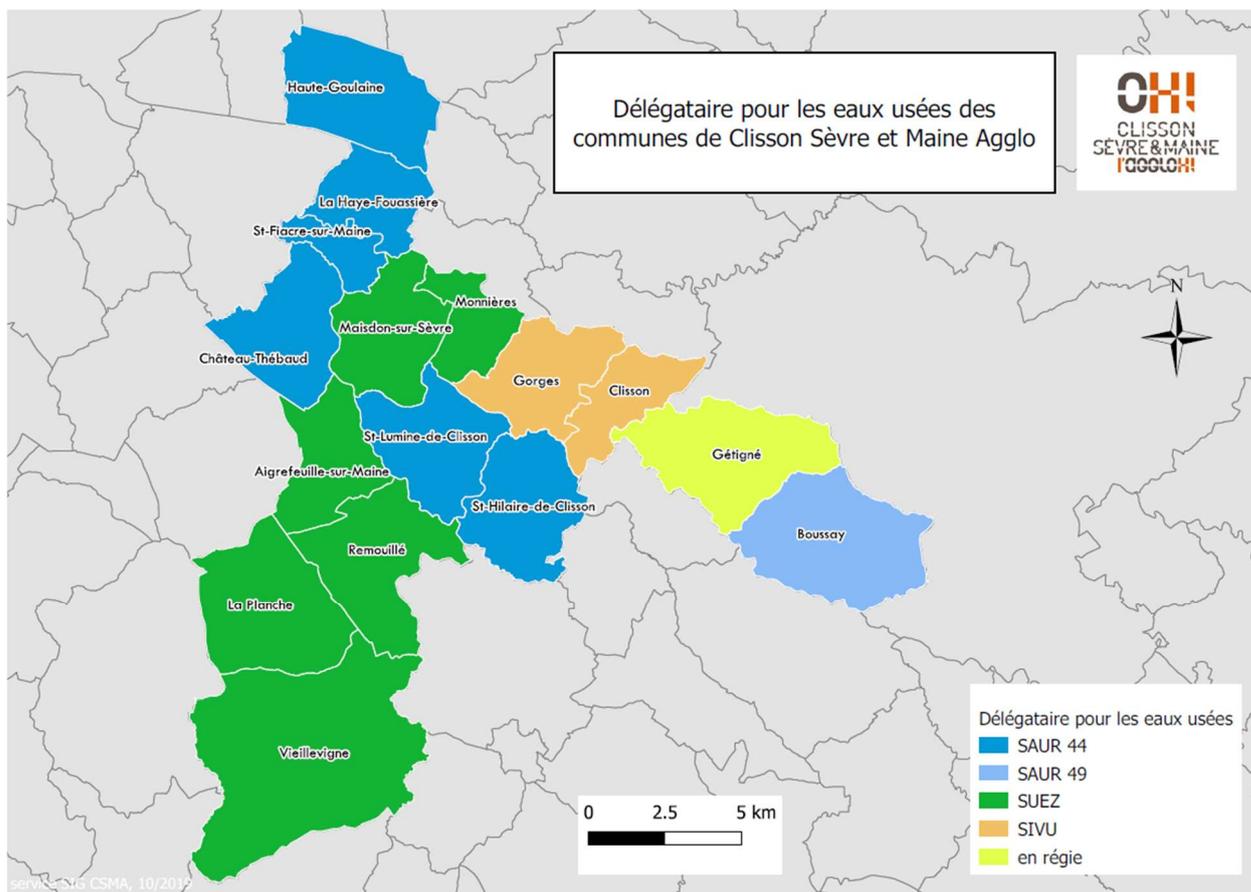
Sommaire

PRIX QUALITE	0
DU SERVICE PUBLIC	0
1. Caractérisation technique du service	2
1.1. Présentation du territoire desservi	2
1.2. Cadre contractuel	3
1.2.1. Les contrats	3
1.2.2. Les avenants	4
1.3. Nombre d'abonnés et population desservie	4
1.4. Volumes facturés	5
1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	6
1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	6
1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées	7
1.8. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)	11
2. Tarification de l'assainissement et recettes du service	12
2.1. Modalités de tarification	12
2.1.1. Tarifs domestiques et facture 120m ³	12
3. Indicateurs de performance	13
3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	13
3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	13
3.3. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)	15
3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	16
3.5. Indice de connaissance des rejets (255.3)	17
3.6. Indice Performance du réseau	19
3.7. Indice de performances service à l'utilisateur et solidarité	20
4. Financement des investissements	21
4.1. Travaux 2020-2021	21
4.2. État de la dette du service	21
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement	22
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité	22

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Clisson Sèvre et Maine Agglo (Communauté d'agglomération)



- **Communes desservies** : AIGREFEUILLE-SUR-MAINE, BOUSSAY, CHÂTEAU-THÉBAUD, CLISSON, GÉTIGNÉ, GORGES, LA HAIE-FOUASSIÈRE, HAUTE-GOULAIN, MAISDON-SUR-SÈVRE, MONNIÈRES, LA PLANCHE, REMOULLÉ, SAINT-FIACRE-SUR-MAINE, SAINT-HILAIRE-DE-CLISSON, SAINT-LUMINE-DE-CLISSON, VIEILLEVIGNE

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Château-Thébaud	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Haute-Goulaine	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Saint-Lumine-de-Clisson	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Saint-Hilaire-de-Clisson	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
SIVU de la Sèvre	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Boussay	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Aigrefeuille-sur-Maine	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
La Planche	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Monnières	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Remouillé	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Vieilleville	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
SIVU Maisdon-Monnières	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Maisdon sur Sèvre	Concession de service	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Gorges	Régie avec seule autonomie financière	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport
Gétigné	Régie avec seule autonomie financière	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Transport
Clisson	Régie avec seule autonomie financière	Collecte, Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, Elimination des boues produites, Epuration des eaux usées, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Château-Thébaud				
CSP Château-Thébaud	SAUR	Concession de service public	1/01/2020	31/12/2026
Haute-Goulaine				
CSP Haute-Goulaine	SAUR	Concession de service public	1/01/2020	31/12/2028
Saint-Lumine-de-Clisson				
CSP Saint-Lumine de Clisson	SAUR	Concession de service public	1/01/2020	31/12/2026
Saint-Hilaire-de-Clisson				
CSP Saint-Hilaire de Clisson	SAUR	Concession de service public	1/01/2020	31/12/2026
Boussay				
CSP Boussay	SAUR	Concession de service public	1/01/2020	31/12/2026
SIVU de la Sèvre				
CSP SIVU de la Sèvre	SAUR	Concession de service public	1/01/2020	31/12/2026
Aigrefeuille-sur-Maine				
CSP Aigrefeuille-sur-Maine	SUEZ	Concession de service public	1/01/2015	31/12/2024
La Planche				
CSP La Planche	SUEZ	Concession de service public	1/01/2017	31/12/2028
Monnières				
CSP Monnières	SUEZ	Concession de service public	1/01/2017	31/12/2028
Remouillé				
CSP Remouillé	SUEZ	Concession de service public	1/01/2017	31/12/2024

Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Vieillevigne				
CSP Vieillevigne	SUEZ	Concession de service public	1/01/2017	31/12/2028
SIVU Maisdon-Monnières				
CSP SIVU Maisdon-Monnières	SUEZ	Concession de service public	1/01/2017	31/12/2028
Maisdon sur Sèvre				
CSP Maisdon sur sévre	SUEZ	Concession de service public	1/01/2017	31/12/2028

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
CSP Haute-Goulaine (Haute-Goulaine)		
Avenant n°1	14/04/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
CSP Saint-Lumine de Clisson (Saint-Lumine-de-Clisson)		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
CSP Saint-Hilaire de Clisson (Saint-Hilaire-de-Clisson)		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
CSP Boussay (Boussay)		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
CSP SIVU de la Sèvre (SIVU de la Sèvre)		
Avenant n°1	1/01/2020-31/12/2026	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
CSP Aigrefeuille-sur-Maine (Aigrefeuille-sur-Maine)		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2024	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2024	Modification des conditions d'évacuation des boues
Avenant n°3	1/01/2020-31/12/2024	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
CSP La Planche (La Planche)		
Avenant n°1	14/11/2019-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
CSP Monnières (Monnières)		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
CSP Remouillé (Remouillé)		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2024	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°4	1/01/2020-31/12/2024	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo
CSP Vieillevigne (Vieillevigne)		
Avenant n°1	1/07/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine
CSP SIVU Maisdon-Monnières (SIVU Maisdon-Monnières)		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
CSP Maisdon sur Sèvre (Maisdon sur Sèvre)		
Avenant n°1	30/06/2018-31/12/2028	Transfert à Suez Eau France
Avenant n°2	1/01/2020-31/12/2028	Transfert à Clisson Sèvre et Maine Agglo

1.3. Nombre d'abonnés et population desservie

En 2020, le service public d'assainissement collectif a desservi 19926 abonnés.

Nombre total d'abonnés en 2019	19 521 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2020	19 926 abonnés
Dont abonnés domestiques en 2020	19 917 abonnés
Dont abonnés non domestiques en 2020	9 abonnés
Variation en %	2,07 %

La répartition du nombre d'abonnés 2020 entre les communes est la suivante :

Communes	Nombre de branchements 2020	Evolution 2019/2020
Aigrefeuille sur Maine	1 375	0,2%
Boussay	855	8,8%
Château Thébaud	840	2,6%
Haute Goulaine	2 365	2,6%
La Haye Fouassière	1 969	3,1%
Saint Fiacre sur Maine	419	1,7%
La Planche	732	0,0%
Maisdon sur Sèvre	904	0,0%
Monnières	817	0,6%
ex SIVU Maisdon-Monnières	58	0,0%
Remouillé	563	0,5%
Saint Hilaire de Clisson	765	1,9%
Saint Lumine de Clisson	589	2,1%
Vieillevigne	973	0,0%
SOUS-TOTAL DSP	13 224	
Clisson	3 676	1,2%
Gorges	1 729	1,3%
Gétigné	1 297	0,7%
SOUS-TOTAL REGIE	6 702	
TOTAL	19 926	

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 6,08 abonnés/km pour l'année 2020.

1.4. Volumes facturés

	Volumes facturés en 2019 (m3)	Volumes facturés en 2020 (m3)	Variation en %
Abonnés domestiques (1 ¹)	1 640 324	1 704 573	3,91
Abonnés non domestiques	nc	nc	nc
Total des volumes facturés aux abonnés (sur 365 j)	1 640 324	1 704 573	3,91

La répartition des volumes facturés 2020 entre les communes est la suivante :

¹ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

	M3 2020 facturés en assainissement	Evolution 2019/2020
Aigrefeuille sur Maine	130 119	7,5%
Boussay	65 978	-0,6%
Château Thébaud	73 101	9,8%
Haute Goulaine	214 603	2,6%
La Haye Fouassière	172 733	6,5%
Saint Fiacre sur Maine	34 700	-1,4%
La Planche	57 780	4,4%
Maisdon sur Sèvre	73 634	6,5%
Monnières	65 151	8,6%
ex SIVU Maisdon-Monnières	3 636	-1,5%
Remouillé	48 651	7,0%
Saint Hilaire de Clisson	60 748	0,3%
Saint Lumine de Clisson	48 626	4,5%
Vieillevigne	73 572	4,6%
SOUS-TOTAL DSP	1 123 032	
Clisson	306 114	1,4%
Gorges	147 840	1,8%
Gétigné	127 587	6,0%
SOUS-TOTAL REGIE	581 541	
TOTAL	1 704 573	

1.5. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **3** en 2020. Il en existe 3 sur le territoire de Clisson Sèvre Maine Agglo.

Aigrefeuille sur Maine	1
Boussay	0
Château Thébaud	0
Haute Goulaine	0
La Haye Fouassière	0
Saint Fiacre sur Maine	0
La Planche	0
Maisdon sur Sèvre	0
Monnières	0
ex SIVU Maisdon-Monnières	0
Remouillé	0
Saint Hilaire de Clisson	0
Saint Lumine de Clisson	0
Vieillevigne	0
SOUS-TOTAL DSP	1
Clisson	1
Gorges	0
Gétigné	1
SOUS-TOTAL REGIE	2
TOTAL	3

1.6. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 12,62 km de réseau unitaire,
- 423,125 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 435,748 km (416,124 km en 2019). On constate une augmentation du linéaire par rapport à 2019. Le démarrage du géoréférencement en classe A des réseaux a permis d'actualiser le linéaire de réseau.

La répartition des linéaires de réseau 2020 entre les communes est la suivante :

Communes	Linéaire de réseaux 2020 en km
Aigrefeuille sur Maine	22,7
Boussay	33,7
Château Thébaud	17,7
Haute Goulaine	64,7
La Haye Fouassière	41,698
Saint Fiacre sur Maine	11,468
La Planche	14,3
Maisdon sur Sèvre	18,4
Monnières	17,5
ex SIVU Maisdon-Monnières	3,012
Remouillé	9,5
Saint Hilaire de Clisson	18,1
Saint Lumine de Clisson	12
Vieillevigne	17
SOUS-TOTAL DSP	301,778
Clisson	65,571
Gorges	40,296
Gétigné	28,103
SOUS-TOTAL REGIE	133,97
TOTAL	435,748

1.7. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Caractéristiques générales des stations :

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Boussay					
STEP Ardillais	0444022S0003	Lagune	2000	Déclaration	Sèvre Nantaise
Château-Thébaud					
STEP de Brairon	0444037S0007	Filtres plantés de roseaux	200	Déclaration	nc
STEP Route de Caffino	0444037S0005	Boues activées	1 700	Déclaration	La Maine
STEP de La Poterie	0444037S0003	Lagunage aéré	1 000	Déclaration	nc
STEP de La Suaude	0444037S0002	Filtres plantés de roseaux	110	-	Affluent de la Maine
Haute-Goulaine					
STEP de Pont-de-l'Ouen	0444071S0002	Filtres plantés de roseaux	160	-	Marais de Goulaine
STEP du Plessis Renard	0444071S0003	Filtres plantés de roseaux	40	-	Marais de Goulaine
Saint-Lumine-de-Clisson					
STEP de La Vérolière	0444173S0003	Boues activées	1 400	Autorisation	La Vérolière

Station	Code Sandre	Filière de traitement	Capacité nominale STEU en EH (1)	Soumise à	Milieu récepteur du rejet
Boussay					
STEP Le Fresne	0444173S0002	Filtres plantés de roseaux	160	-	Le Fresne
STEP Le Pay	0444173R0004	Lagunage	175	-	La Margerie
Saint-Hilaire-de-Clisson					
STEP de L'Audouinière	0444165S0004	Filtres plantés de roseaux	150	-	Ruisseau de l'Osée
STEP de La Landonnière	0444165S0003	Filtres plantés de roseaux	190	-	Fossé
STEP de La Morinière	0444165S0001	Filtres Plantés de Roseaux	110	-	La Caffinière
STEP de la Rue du Paradis	0444165S0007	Boues activées	1 800	Déclaration	La Margerie
SIVU de la Sèvre					
STEP de la Faubretière	0444070S0003	Boues activées	11 000	Autorisation	Sèvre nantaise
Aigrefeuille-sur-Maine					
STEP Les Goupillières	0444002S0001	Boues activées	5 500	Déclaration	Le Haut Coin
La Planche					
STEP de la Gausserie	0444127S0004	Filtres coco	50	-	L'Ognon
STEP Bois Joly	0444127S0002	Boues activées	2 200	Déclaration	L'Ognon
Monnières					
STEP de Coursay	0444100S0005	Filtres plantés de roseaux	250	Déclaration	Le Coursay
STEP de la Retaudière	0444100S0003	Filtres plantés de roseaux	40	-	La Sèvre Nantaise
STEP de La Basse Gravelle	0444100S0007	Filtres plantés de roseaux	500	Déclaration	La Gravelle, affluent de la Sèvre Nantaise
STEP du Paradis	0444100S0002	Boues activées	1 500	Déclaration	La Sèvre Nantaise
STEP Les Coteaux	0444100S0004	Filtres plantés de roseaux	77	-	La Sèvre Nantaise
Remouillé					
STEP du Chemin des Vallées	0444142S0002	Boues activées	1 500	Déclaration	La petite Maine
Vieillevigne					
STEP des Noëles	0444216S0002	Boues activées	3 000	Déclaration	L'Ognon
SIVU Maisdon-Monnières					
STEP de la Hallopière	0444100S0006	Filtres plantés de roseaux	320	Déclaration	La Bidière, affluent Sèvre Nantaise
Maisdon sur Sèvre					
STEP de la Haie Trois Sous	0444088S0003	Rhizofiltration	600	Déclaration	Le Douet
STEP de la Route de Beau soleil	0444088S0002	Boues activées	1 600	Déclaration	La Maine
STEP Le Gué Joubert	0444088S0004	Rhizofiltration	250	Déclaration	La Sèvre Nantaise
Gorges					
STEP de La Batardière	0444064S0002	Boues activées	21 500	Autorisation	La Sèvre Nantaise
Gétigné					
STEP de Haute Gente	0444063S0002	Filtres Plantés de roseaux	100	-	La Moine
Clisson					
STEP de La Brebionnière	0444043S0002	Lagunage	700	Déclaration	La Chaintreau

Charges rejetées par l'ouvrage :

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %)												Commentaire
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK		
Boussay														
STEP Ardillais	12	21.3 3	74.7	85.9 2	67.8	43.3 3	69.4	21.3	-	5.1 2	-	11. 2	-	
Château-Thébaud														
STEP de Brairon	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
STEP Route de Caffino	2	2.85	98,5 0	27	94,5 0	8	96,0 0	4.49	93,2 0	0.6 6	91,8 0	3.2 5	nc	
STEP de La Poterie	4	36.8	92,8 0	130. 8	87,2 0	71	72,2 0	21.1	78,5 0	3.8	42,1 0	18. 8	82,3 0	
STEP de La Suaude	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
Haute-Goulaine														
STEP de Pont-de-l'Ouen	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
STEP du Plessis Renard	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
Saint-Lumine-de-Clisson														
STEP de La Vérolière	2	4.8	98,2 0	22.5	96,3 0	3.5	98,9 0	6.25	85,9 0	0.1 8	94,4 0	2.7 5	95,6 0	
STEP Le Fresne	1	1.7	99,6 0	3.4	96,1 0	6	98,7 0	15.3	nc	3.9 3	60,3 0	4.5	94,5 0	
STEP Le Pay	1	8.5	97,9 0	66	93,3 0	17	96,0 0	4.92	96,1 0	2.4	78,9 0	4.6	95,7 0	
Saint-Hilaire-de-Clisson														
STEP de L'Audouinière	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
STEP de La Landonnière	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
STEP de La Morinière	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
STEP Le Bourg	2	2.8	98,2 0	18	95,1 0	2.8	97,8 0	6	91,2 0	0.3 1	95,4 0	1.2	98,2 0	
SIVU de la Sèvre														
STEP de la Faubrière	24	2.98	98,4 0	19.5 8	95,2 0	3.67	97,6 0	3.94	91,5 0	0.2 1	96,4 0	3.1 1	93,4 0	
Aigrefeuille-sur-Maine														
STEP Les Goupillières	12	3.11	98,0 0	30.9 6	92,0 0	5.99	97,0 0	3.07	94,0 0	5.0 2	84,0 0	2.3 8	95,0 0	
La Planche														
STEP de la Gausserie	1	nc	99,0 0	nc	95,0 0	nc	84,0 0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
STEP Bois Joly	12	3	98,0 0	32.7 4	92,0 0	5.5	98,0 0	nc	nc	1.2 6	80,0 0	2.6 2	95,0 0	
Monnières														
STEP de Coursay	1	3	99,0 0	44	95,0 0	11	98,0 0	41.1 2	71,0 0	5.8	64,0 0	nc	nc	
STEP de la Retaudière	1	3	100, 00	46	99,0 0	22	99,0 0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	

Station	Nombre bilan 24h	Concentration (en mg/L) et rendement (en %)												Commentaire
		DBO		DCO		MES		NGL		PT		NK		
STEP de La Basse Gravelle	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
STEP du Paradis	3	4	97,00	31	92,00	7.5	96,00	nc	nc	6.35	nc	2.3	95,00	
STEP Les Coteaux	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
Remouillé														
STEP du Chemin des Vallées	4	7.83	96,00	45.16	91,00	1.75	96,00	nc	nc	7.05	13,00	5.59	92,00	
Vieillevigne														
STEP des Noëles	12	3.75	98,00	32.41	92,70	6.61	97,00	3.41	93,00	1.51	75,00	2.52	95,00	
SIVU Maisdon-Monnières														
STEP de la Hallopière	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
Maisdon sur sèvre														
STEP de la Haie Trois Sous	1	3	99,00	47	94,00	12	96,00	60.57	66,00	8.5	50,00	14	92,00	
STEP Route de Beau soleil	4	3	99,00	31.49	94,00	5	98,00	nc	nc	0.49	93,00	2.53	96,00	
STEP Le Gué Joubert	3	5.04	86,00	nc	nc	14.52	19,00	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
Gorges														
STEP de La Batardière	24	2.16	95,00	31.29	89,51	4.71	94,00	4.65	85,00	0.65	90,00	2.65	93,00	
Gétigné														
STEP de Haute Gente	0	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc	
Clisson														
STEP de La Brebionnière	1	3	95.1	50	78.7	77	28.4	35.9	nc	4.66	nc	35.9	nc	

(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

(2) en tonnes de Matière Sèche (tMS)

1.8. Boues et sous-produits de l'épuration (D203.0)

Les quantités de boues évacuées en 2020 sont les suivantes (en tMS) :

Aigrefeuille sur Maine	45,00
Boussay	0,00
Château Thébaud	0,00
Haute Goulaine	0,00
La Haye Fouassière	125,30
Saint Fiacre sur Maine	
La Planche	29,00
Maisdon sur Sèvre	6,44
Monnières	1,79
ex SIVU Maisdon-Monnières	0,00
Remouillé	17,00
Saint Hilaire de Clisson	1,60
Saint Lumine de Clisson	0,00
Vieillevigne	33,20
SOUS-TOTAL DSP	259,33
Clisson	0
Gorges	145
Gétigné	0
SOUS-TOTAL REGIE	145
TOTAL	404,33

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

2.1.1. Tarifs domestiques et facture 120m³

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public. Facture d'assainissement type

Les tarifs applicables pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³ HT/an) sont :

Commune	TARIFS ASSAINISSEMENT 2021														
	Abonnement Part collectivité (€ HT)	Abonnement Part délégataire (€ HT)	Abonnement Part syndicale (€ HT)	Total Abonnement HT	Part variable collectivité (€ HT/m ³)				Part variable syndicale (€ HT/m ³)	Part variable Délégataire (€ HT/m ³)	Total Part Variable HT pour 120 m ³	Organismes publics pour 120 m ³ (€ HT/m ³)	Facture moyenne (€ HT - 120m ³)	Prix au m ³ HT (base 120 m ³)	Prix au m ³ TTC (base 120 m ³)
					Tranche 0 à 40 m ³	Tranche 41 à 250 m ³	Tranche 251 à 1000 m ³	Tranche >1000 m ³							
Clisson	38,900 €	- €	- €	38,90 €	2,0172 €	2,0172 €	2,0172 €	2,0172 €	- €	- €	242,0640 €	18,000 €	298,96 €	2,49 €	2,74 €
Gorges	88,180 €	- €	- €	88,18 €	1,7930 €	1,7930 €	1,7930 €	1,7930 €	- €	- €	215,1600 €	18,000 €	321,34 €	2,68 €	2,95 €
Gétigné	- €	- €	27,000 €	27,00 €	1,3470 €	1,3470 €	1,3470 €	1,3470 €	0,580 €	- €	231,2400 €	18,000 €	276,24 €	2,30 €	2,53 €
Aigrefeuille-sur-Maine	- €	31,090 €	- €	31,09 €	1,2100 €	1,2100 €	1,2100 €	1,2100 €	- €	0,965 €	260,9889 €	18,000 €	310,08 €	2,58 €	2,84 €
Boussay	38,056 €	30,790 €	- €	68,85 €	0,6211 €	1,0387 €	0,9322 €	0,8258 €	- €	0,798 €	203,7000 €	18,000 €	290,55 €	2,42 €	2,66 €
Château-Thébaud	40,000 €	30,830 €	- €	70,83 €	0,8160 €	0,8160 €	0,8160 €	0,8160 €	- €	0,799 €	193,8000 €	18,000 €	282,63 €	2,36 €	2,59 €
Haute-Goulaine	61,000 €	9,770 €	- €	70,77 €	0,7534 €	2,2663 €	2,2663 €	2,2663 €	- €	0,288 €	246,0000 €	18,000 €	334,77 €	2,79 €	3,07 €
La Haye-Fouassière	13,670 €	30,880 €	- €	44,55 €	2,1959 €	2,1959 €	2,1959 €	2,1959 €	- €	0,800 €	359,5080 €	18,000 €	422,06 €	3,52 €	3,87 €
La Planche	70,500 €	26,550 €	- €	97,05 €	- €	1,1656 €	1,1656 €	1,1656 €	- €	0,841 €	194,1680 €	18,000 €	309,22 €	2,58 €	2,83 €
Maisdon-sur-Sèvre	53,550 €	26,550 €	- €	80,10 €	0,8470 €	0,8470 €	0,8470 €	0,8470 €	- €	0,841 €	202,5600 €	18,000 €	300,66 €	2,51 €	2,76 €
Monnières	53,550 €	26,550 €	- €	80,10 €	0,8470 €	0,8470 €	0,8470 €	0,8470 €	- €	0,841 €	202,5600 €	18,000 €	300,66 €	2,51 €	2,76 €
Remouillé	22,672 €	19,800 €	- €	42,47 €	0,5747 €	0,5747 €	0,5747 €	0,5747 €	- €	0,519 €	131,2440 €	18,000 €	191,72 €	1,60 €	1,76 €
Saint-Fiacre-sur-Maine	13,670 €	30,880 €	- €	44,55 €	2,1959 €	2,1959 €	2,1959 €	2,1959 €	- €	0,800 €	359,5080 €	18,000 €	422,06 €	3,52 €	3,87 €
Saint-Hilaire-de-Clisson	23,000 €	30,910 €	- €	53,91 €	1,0761 €	1,0761 €	1,0761 €	1,0761 €	- €	0,801 €	225,2520 €	18,000 €	297,16 €	2,48 €	2,72 €
Saint-Lumine-de-Clisson	51,890 €	30,830 €	- €	82,72 €	0,8982 €	0,8982 €	0,8982 €	0,8982 €	- €	0,799 €	203,6640 €	18,000 €	304,38 €	2,54 €	2,79 €
Vieillevigne	43,700 €	26,550 €	- €	70,25 €	1,0348 €	1,0348 €	1,0348 €	1,0348 €	- €	0,841 €	225,0960 €	18,000 €	313,346 €	2,61 €	2,87 €
SIVU Maisdon-Monnières	53,550 €	26,550 €	- €	80,10 €	0,8470 €	0,8470 €	0,8470 €	0,8470 €	- €	0,841 €	202,5600 €	18,000 €	300,66 €	2,51 €	2,76 €

3. Indicateurs de performance

3.1. Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'année 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 100,00.

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253) La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> • Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire • Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires • Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires 	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> • Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point • Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points • Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 points • Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points • Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points • Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points • Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points 	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

Points obtenus et valeur de l'indice par commune :

Aigrefeuille sur Maine	58
Boussay	36
Château Thébaud	105
Haute Goulaine	117
La Haye Fouassière	93
Saint Fiacre sur Maine	91
La Planche	91
Maisdon sur Sèvre	99
Monnières	96
ex SIVU Maisdon-Monnières	110
Remouillé	83
Saint Hilaire de Clisson	103
Saint Lumine de Clisson	104
Vieillevigne	69
SOUS-TOTAL DSP	90
Clisson	ND
Gorges	ND
Gétigné	ND
SOUS-TOTAL REGIE	/
TOTAL	/

3.3. Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel (P254.3)

Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes /
Nombre de bilans sur 24 h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire

Aigrefeuille sur Maine	100%
Boussay	36%
Château Thébaud	-
Haute Goulaine	-
La Haye Fouassière	100%
Saint Fiacre sur Maine	100%
La Planche	ND
Maisdon sur Sèvre	100%
Monnières	ND
ex SIVU Maisdon-Monnières	ND
Remouillé	ND
Saint Hilaire de Clisson	100%
Saint Lumine de Clisson	100%
Vieillevigne	100%
SOUS-TOTAL DSP	/
Clisson	50%
Gorges	100%
Gétigné	ND
SOUS-TOTAL REGIE	/
TOTAL	/

3.4. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille

$$\text{Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par filière conforme}}{\text{TMS total évacué par les filières}} * 100$$

Aigrefeuille sur Maine	100%
Boussay	-
Château Thébaud	-
Haute Goulaine	-
La Haye Fouassière	100%
Saint Fiacre sur Maine	100%
La Planche	100%
Maisdon sur Sèvre	100%
Monnières	100%
ex SIVU Maisdon-Monnières	-
Remouillé	100%
Saint Hilaire de Clisson	100%
Saint Lumine de Clisson	-
Vieillevigne	100%
SOUS-TOTAL DSP	100%
Clisson	-
Gorges	100%
Gétigné	-
SOUS-TOTAL REGIE	100%
TOTAL	100%

- (1) L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

3.5. Indice de connaissance des rejets (255.3)

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	<i>Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)</i>	20 points
A2	<i>Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)</i>	10 points
A3	<i>Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement</i>	20 points
A4	<i>Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement</i>	30 points
A5	<i>Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement</i>	10 points
A6	<i>Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur</i>	10 points
Partie B :		
	<i>Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total</i>	10 points
Partie C :		
	<i>Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage</i>	10 points

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

Aigrefeuille sur Maine	90
Boussay	30
Château Thébaud	30
Haute Goulaine	30
La Haye Fouassière	30
Saint Fiacre sur Maine	30
La Planche	ND
Maisdon sur Sèvre	ND
Monnières	ND
ex SIVU Maisdon-Monnières	ND
Remouillé	ND
Saint Hilaire de Clisson	30
Saint Lumine de Clisson	30
Vieillevigne	ND
SOUS-TOTAL DSP	/
Clisson	ND
Gorges	ND
Gétigné	ND
SOUS-TOTAL REGIE	/
TOTAL	/

⇒ **Indice de connaissance des rejets global pour l'année 2020 : Non disponible**

3.6. Indice Performance du réseau

Indicateurs de performance	P253.2 : Taux moyen de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées	Longueur cumulée du linéaire de canalisations renouvelé au cours des années N-4 à N (km)	P251.1 : Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
	Rapport du linéaire de réseau de collecte des eaux usées (hors branchement) renouvelé les 5 dernières années sur la longueur totale du réseau de collecte des eaux usées.			Nombre de points noirs pour 100 km
Aigrefeuille sur Maine	ND	ND	ND	ND
Boussay	0,98	0,903	0%	0
Château Thébaud	0,06	0,054	0%	0
Haute Goulaine	0,09	0,276	0%	0
La Haye Fouassière	0	0	0%	1,88
Saint Fiacre sur Maine			0%	
La Planche	ND	ND	ND	ND
Maisdon sur Sèvre	ND	ND	ND	ND
Monnières	ND	ND	ND	ND
ex SIVU Maisdon-Monnières	ND	ND	ND	ND
Remouillé	ND	ND	ND	ND
Saint Hilaire de Clisson	0	0	0	5,521
Saint Lumine de Clisson	0,54	0,319	0%	8,277
Vieillevigne	ND	ND	ND	ND
SOUS-TOTAL DSP	/	/	/	/
Clisson	ND	ND	ND	ND
Gorges	ND	ND	ND	ND
Gétigné	ND	ND	ND	ND
SOUS-TOTAL REGIE	/	/	/	/
TOTAL	/	/	/	/

3.7. Indice de performances service à l'utilisateur et solidarité

Indicateurs de performance	SERVICE A L'USAGER					SOLIDARITE
	D201.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	D204.0 : Prix TTC du service d'assainissement collectif au m3 pour 120 m3 au 01/01/N+1 (€)	P257.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente, service de l'assainissement collectif	Montant des impayés au 31/12/2020	P258.1 : Taux de réclamations du service de l'assainissement pour 1000 abonnés	P207.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité du service de l'assainissement collectif (€)
Aigrefeuille sur Maine	3064	2,84 €	0,59%	1 798 €	0%	0
Boussay	2 673	2,66 €	2,88%	2 306 €	0%	0
Château Thébaud	2100	2,59 €	1,62%	2 888 €	0%	0
Haute Goulaine	5912	3,07 €	4,40%	27 259 €	0%	0
La Haye Fouassière	5971	3,87 €	1,13%	9 411 €	0%	0
Saint Fiacre sur Maine	ND	2,83 €	1,87%	3 212 €	0%	0
La Planche	ND	2,76 €	3,77%	7 046 €	0%	0
Maisdon sur Sèvre	ND	2,76 €	3,34%	5 551 €	0%	0
Monnières	ND	2,76 €	12,70%	1 275 €	0%	0
ex SIVU Maisdon-Monnières	ND	2,76 €	0,29%	190 €	0%	0
Remouillé	1298	1,76 €	0,66%	1 060 €	0%	0
Saint Hilaire de Clisson	1912	2,72 €	1,16%	1 584 €	0%	0
Saint Lumine de Clisson	1472	2,79 €	4,91%	12 363 €	0%	0
Vieillevigne	2491	2,87 €	3,02%	75 943 €	0%	0
SOUS-TOTAL DSP	/	2,79 €	3,02%	75 943 €	0%	0
Clisson	ND	2,74 €	5,79%	41 815 €	ND	0
Gorges	ND	2,95 €	3,00%	12 092 €	ND	0
Gétigné	ND	2,53 €	4,08%	5 220 €	ND	0
SOUS-TOTAL REGIE	/	2,74 €	4,29%	59 127 €	ND	0
TOTAL	/	2,78 €	3,32%	135 070 €	ND	0

4. Financement des investissements

4.1. Travaux 2020-2021

Année	Commune	Descriptif	Type de travaux	ouvrages concernés	Montants (en € H.T.)	Quantité (ml)
2019	Aigrefeuille	Rue des Ténaueries	Extension	Réseaux	45 000,00 €	220
2019	Château-Thébaud	Centre Bourg	Réhabilitation	Réseaux	530 000,00 €	1 240
2019	Clisson	Dégrilleur PR Nid d'Oie	Création	Ouvrage	17 000,00 €	/
2019	Vieilleville	Rue de l'Atlantique	Réhabilitation	Réseaux	25 000,00 €	475
2020	Aigrefeuille	PR de la Vendée et suppression PR Nationale et PR Vieilleville	Création	Ouvrage	280 000,00 €	1 140
2020	Haute-Goulaine	Equipements autosurveillance 7 postes	Création	Ouvrage	44 000,00 €	/
2020	SIVU Clisson-Gorges	Extension Station d'épuration - La Batardière	Création	Ouvrage	600 000,00 €	/
2020	SIVU de la Sèvre	Dégrilleur PR Caillerie + STEP Faubretière	Création	Ouvrage	122 000,00 €	/
2020	Aigrefeuille	Chez Gautret	Création	Réseaux	280 000,00 €	1 684
2020	Gorges	Raccordement du lotissement des Magnolias	Création	Réseaux	70 000,00 €	163
2020	Haute-Goulaine	Rue de Réaud	Création	Réseaux et ouvrage	200 000,00 €	332
2020	Haute-Goulaine	Impasse des Montys	Création	Réseaux	30 000,00 €	163
2020	Gorges	PR la Galussière	Réhabilitation	Ouvrage	630 000,00 €	/
2020	Haute-Goulaine	Station d'épuration - Pont de l'Ouen	Réhabilitation	Ouvrage	205 000,00 €	/
2020	Monnières	Station d'épuration - Basse Gravelle	Réhabilitation	Ouvrage	502 000,00 €	/
2020	Saint Hilaire	Station d'épuration - Le Bourg	Réhabilitation	Ouvrage	770 000,00 €	/
2020	Saint Lumine	Station d'épuration - La Vérolière	Réhabilitation	Ouvrage	620 000,00 €	/
2020	Aigrefeuille	Rue des Coteaux	Réhabilitation	Réseaux	350 000,00 €	607
2020	Saint-Hilaire	Village Palaise, Pineau et Mironière	Réhabilitation	Réseaux	150 000,00 €	374
2020	Vieilleville	Route de l'Hommetière	Réhabilitation	Réseaux	130 000,00 €	590
à venir	Aigrefeuille	Rue des Coteaux (étanchéité des regards)	Réhabilitation	Réseaux		
à venir	Aigrefeuille	Déviations RD - Chez Gautret	Tiers	Réseaux		
à venir	Boussay	Station d'épuration	Création	Station d'épuration	2 500 000,00 €	/
à venir	Haute-Goulaine	rue du Patis Forestier/Surboisière	Réhabilitation	Réseaux		
à venir	Haute-Goulaine	PR Surboisière	Création	Réseaux		

4.2. État de la dette du service

L'état de la dette au 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020 Budget DSP	Exercice 2020 Budget Régie
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		8 276 119,21€	3 605 737,58€
Montant remboursé en en €	en capital	742 339,36€	263 632,18€
	En intérêts	277 702,75€	102 776,42€

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2020, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance. Le montant des abandons de créances ou de versement à un fond de solidarité (VP.119) s'est élevé à : 17563.33 Euros.